

Montréal, le 11 janvier 2018

**Par courriel**

**À :** Toutes les entités visées

**Objet :** Suivi annuel auprès des entités visées pour la mise à jour de la liste des personnes-ressources dans le cadre du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ)

---

Madame,  
Monsieur,

Dans sa [correspondance](#) du 14 novembre 2016, la Régie de l'énergie (la Régie) demandait à toutes les entités visées de participer à la mise à jour de la liste des personnes-ressources aux fins de l'administration du Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ).

Dans le cadre du suivi annuel de cette liste, la Régie vous demande par la présente de remplir le [Formulaire demande de coordonnées des personnes-ressources](#) avec les noms des personnes responsables de l'administration du PSCAQ et de le retourner, dûment rempli, **au plus tard le 19 janvier 2018 à 16h** à l'adresse électronique suivante : [secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca](mailto:secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca).

Conformément à la section 2 du PSCAQ, la Régie informera le Northeast Power Coordinating Council Inc. des dernières mises à jour. Veuillez également noter que la Régie partagera cette liste avec le coordonnateur de la fiabilité au Québec, la direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec, tel que mentionné dans sa [correspondance](#) du 30 janvier 2015.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courrier électronique :

**Le Secrétaire**  
Régie de l'énergie  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452  
Courriel : [secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca](mailto:secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



**Pierre Méthé pour :**  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml